

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

## Légère éclaircie sur le marché du travail fin 2013

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la situation s'améliore sur le front du marché du travail au 4<sup>e</sup> trimestre 2013. Le taux de chômage se replie légèrement (-0,1 point), pour s'établir à 11,3 % de la population active, et la hausse du nombre de demandeurs d'emploi s'atténue. L'emploi salarié marchand progresse modérément (+0,1 %, soit +1 300 postes), principalement soutenu par l'intérim. Hors intérim, il est stable. Parallèlement, le nombre de bénéficiaires de contrats aidés augmente nettement (+40 % par rapport à fin 2012), surtout dans le secteur non marchand.

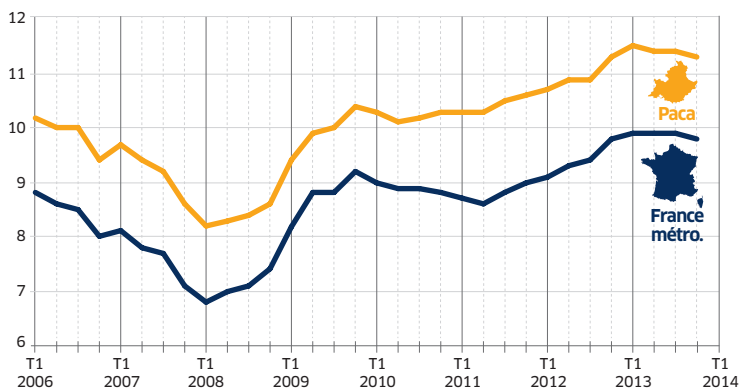
En France métropolitaine, le taux de chômage s'établit à 9,8 %, en baisse aussi de 0,1 point. L'emploi salarié marchand renoue avec la hausse fin 2013 (+0,1 %), pour la première fois depuis près de deux ans. Sans le redressement de l'intérim, il recule de 0,1 %. L'emploi salarié non marchand, qui comprend les contrats aidés et une partie de l'emploi des établissements privés, progresse quant à lui fortement, essentiellement sous l'effet de la vive évolution des emplois aidés.

Ces signes d'affermissement sur le marché du travail s'inscrivent dans un contexte de rebond de l'activité nationale au 4<sup>e</sup> trimestre 2013 (+0,3 %, après -0,1 %), tirée notamment par la croissance de la demande intérieure.

### Léger recul du chômage

En Paca, selon les estimations trimestrielles de l'Insee, le taux de chômage localisé régresse légèrement au 4<sup>e</sup> trimestre 2013 (-0,1 point), pour s'établir désormais à 11,3 % de la population active, soit au même niveau qu'un an auparavant [Graphique 1]. Tous les départements de la région sont concernés par ce repli, à l'exception des Alpes-Maritimes où le taux de chômage se maintient à 10,2 %. Malgré une baisse prononcée fin 2013 (-0,4 point), le Vaucluse conserve le niveau de taux de chômage le plus élevé de la région (12,3 %).

Graphique 1 : Taux de chômage trimestriel (en %)



Note : données trimestrielles, corrigées des variations saisonnières

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisé

Dans les Bouches-du-Rhône (11,8 %), la diminution est de 0,2 point. Enfin, dans les Alpes-de-Haute-Provence (11,6 %), le Var (11,0 %) et les Hautes-Alpes (9,1 %), elle est de 0,1 point [Avertissement, page 5].

En France métropolitaine, le taux de chômage au sens du BIT recule aussi de 0,1 point au 4<sup>e</sup> trimestre 2013, après trois trimestres consécutifs de stabilité. Il s'établit à 9,8 % de la population active, comme un an plus tôt. Selon les prévisions de l'Insee, le taux de chômage resterait à ce niveau au 1<sup>er</sup> semestre 2014 : la hausse anticipée de la population active serait compensée par des créations nettes d'emplois de même ampleur.

### Poursuite de la décélération de la demande d'emploi

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2013, la région Paca compte en moyenne 416 700 demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi en catégories A, B, C (tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite ou sans activité) [Tableau 1]. C'est 25 600 de plus qu'un an auparavant. Bien que le nombre de demandeurs d'emploi continue d'augmenter, la progression annuelle est de moins en moins soutenue depuis le pic de +9,9 % enregistré au 2<sup>e</sup> trimestre 2013, passant de +7,9 % au 3<sup>e</sup> trimestre à +6,6 % au 4<sup>e</sup> trimestre. Début 2014, le ralentissement se confirme (+5,1 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2014).

**Tableau 1 : Évolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits en fin de mois à Pôle emploi, en Paca**

	Moyenne trimestrielle (en niveau)		Variation annuelle (en %)				
	T4 2013	T1 2014	T1 2013	T2 2013	T3 2013	T4 2013	T1 2014
<b>Hommes</b>	210 300	212 800	10,0	11,4	9,4	<b>8,1</b>	6,6
<b>Femmes</b>	206 400	207 800	7,8	8,5	6,4	<b>5,0</b>	3,6
<b>Agés de moins de 25 ans</b>	60 000	59 500	8,5	10,1	5,6	<b>1,9</b>	-0,7
<b>Agés de 25 à 49 ans</b>	264 000	265 800	7,0	8,1	6,6	<b>5,7</b>	4,2
<b>Agés de 50 ans et plus</b>	92 800	95 300	15,2	15,5	13,4	<b>12,3</b>	11,8
<b>Inscrits depuis moins d'un an</b>	253 300	253 900	6,2	7,8	4,2	<b>3,1</b>	2,1
<b>Inscrits depuis un an et plus</b>	163 500	166 700	13,6	13,5	14,3	<b>12,4</b>	10,0
<b>Ensemble</b>	416 700	420 600	8,9	9,9	7,9	<b>6,6</b>	5,1

Note : Données corrigées des variations saisonnières

Source : STMT - Pôle emploi, Dares. Calculs des CVS : Direccte Paca / Sese

C'est chez les jeunes de moins de 25 ans que la décélération est la plus marquée : l'augmentation sur un an passe de +10,1 % au 2<sup>e</sup> trimestre à +5,6 % au 3<sup>e</sup> trimestre, puis +1,9 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2013. Fin 2013, on recense ainsi dans la région 60 000 jeunes demandeurs d'emploi. Au 1<sup>er</sup> trimestre 2014, une baisse est enregistrée pour la première fois depuis 2008 : -0,7 % sur un an. Toutefois, cette baisse n'est due qu'au recul de la demande d'emploi des jeunes femmes (-3,0 %), tandis qu'elle augmente encore chez les jeunes hommes (+1,5 %).

Chez les 50 ans et plus, un ralentissement est également perceptible depuis le 3<sup>e</sup> trimestre, mais il est beaucoup plus modéré, si bien que, fin 2013, leur demande d'emploi croît près de deux fois plus vite que la moyenne tous âges confondus : +12,3 % sur un an contre +6,6 % dans l'ensemble. Les séniors représentent à eux seuls 40 % de la hausse annuelle observée sur le 4<sup>e</sup> trimestre. En moyenne, 92 800 d'entre eux sont inscrits sur les listes de Pôle emploi dans la région en catégories A, B, C fin 2013.

Comme les séniors, les demandeurs d'emploi de longue durée continuent d'être très durement touchés, malgré des rythmes de progression annuels de moins en moins élevés : +12,4 % fin 2013, après +14,3 % au 3<sup>e</sup> trimestre 2013. Au 4<sup>e</sup> trimestre, 163 500 demandeurs d'emploi sont inscrits depuis un an ou plus en catégories A, B, C sur les listes de Pôle emploi. La moitié d'entre eux le sont depuis deux ans ou plus. En outre, leur part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi ne cesse de progresser depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2009, cœur de la crise : au dernier trimestre 2013, elle s'établit à 39,2 %, soit 10,9 points de plus qu'à cette date.

Dans l'ensemble, tous les départements de la région sont concernés par ces mouvements de décélération. Mais seules les Bouches-du-Rhône enregistrent des évolutions sur un an inférieures à celles observées au niveau national.

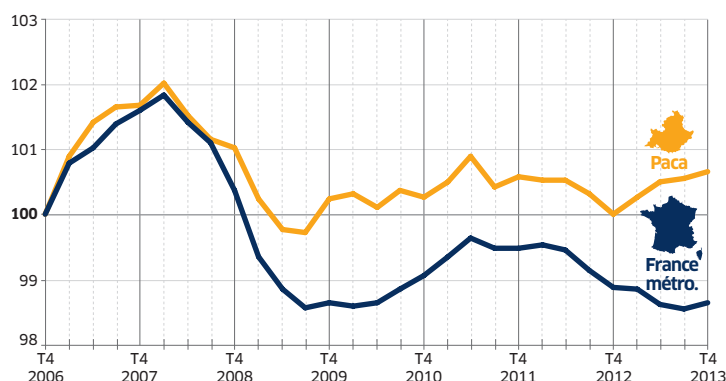
Enfin, si l'on se restreint aux demandeurs d'emploi de catégorie A, c'est-à-dire sans aucune activité, la hausse annuelle atteint 17 900 au 4<sup>e</sup> trimestre 2013, après 22 800 au trimestre précédent. Comme pour l'ensemble des catégories A, B, C, leur nombre progresse de moins en moins vite : leur croissance annuelle baisse d'environ 2 points par trimestre

depuis le 3<sup>e</sup> trimestre 2013. Cependant, au 1<sup>er</sup> trimestre 2014, la barre des 300 000 demandeurs d'emploi n'ayant pas du tout travaillé est de nouveau dépassée, pour la première fois depuis mi-1999.

### ■ Modeste progression de l'emploi salarié marchand, grâce à l'intérim

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2013, l'emploi des secteurs concurrentiels hors agriculture et particuliers employeurs progresse de +0,1 %, en Paca comme en France métropolitaine (respectivement +1 300 et +15 100 postes sur un trimestre) [Graphique 2]. Fin 2013, la région compte ainsi 1 106 100 salariés (7,2 % des effectifs nationaux). Toutefois, les tendances sont très différentes : en Paca, cette hausse vient confirmer le redressement amorcé au 1<sup>er</sup> trimestre 2013 ; au niveau national, en revanche, c'est la première augmentation enregistrée depuis début 2012. D'après les prévisions de l'Insee, de nouvelles hausses sont attendues au premier semestre 2014 au niveau national, mais elles seraient très modérées, de l'ordre de 2 000 emplois par trimestre. En dépit de ces augmentations, on reste en deçà des niveaux d'emploi d'avant-crise.

**Graphique 2 : Évolution de l'emploi salarié marchand (en indice base 100 au 4<sup>e</sup> trimestre 2006)**



Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors : agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs

Note : données trimestrielles, corrigées des variations saisonnières

Source : Insee, estimations d'emploi

En Paca comme en France métropolitaine, l'amélioration du 4<sup>e</sup> trimestre s'explique essentiellement par la très forte progression de l'intérim : respectivement +4,9 % et +4,6 % par rapport au 3<sup>e</sup> trimestre (soit +1 600 et +24 000 postes) [Graphique 3]. D'après l'Insee, la hausse de l'intérim se poursuivrait début 2014, mais à un rythme moins soutenu (+ 9 000 postes au total sur les deux premiers trimestres de l'année). Hors intérim en revanche, l'emploi est stable dans la région fin 2013 et recule de 0,1 % au niveau national.

## Affecter l'intérim à son secteur utilisateur

L'intérim se caractérise par une relation triangulaire entre un établissement de travail temporaire, un établissement client et un salarié. Celle-ci implique la conclusion de deux contrats : un contrat de mise à disposition entre l'établissement de travail temporaire et l'établissement client et un contrat de mission entre l'établissement de travail temporaire et le salarié. Tous les mois, la Dares élabore des statistiques sur l'emploi intérimaire, à partir des déclarations mensuelles des établissements de travail temporaire adressées à Pôle emploi. Elle distingue notamment les contrats enregistrés au niveau de l'établissement de travail temporaire de ceux enregistrés au niveau de l'établissement client (dit "utilisateur"). Cette dernière information permet de localiser l'emploi intérimaire au lieu de travail. De plus, ces statistiques sont disponibles par secteur d'activité détaillé.

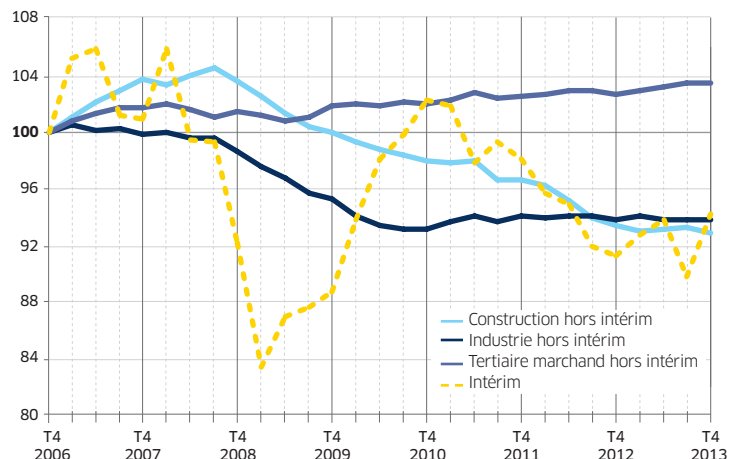
De son côté, l'Insee, pour mesurer l'intérim et le localiser par région dans ses estimations trimestrielles d'emploi, utilise la série construite par la Dares du nombre moyen de contrats intérimaires en cours en fin de mois, calculé au niveau de l'établissement de travail temporaire. Par ailleurs, dans ses estimations, l'intérim est intégralement classé dans le secteur du tertiaire marchand.

Si l'on souhaite localiser l'emploi intérimaire au lieu de travail et l'affecter à son secteur d'activité utilisateur, c'est donc l'indicateur du nombre moyen de contrats intérimaires en cours en fin de mois, calculé par la Dares à l'établissement utilisateur, qu'il faut retenir. D'après cet indicateur, en Paca, au 4<sup>e</sup> trimestre 2013, les intérimaires dénombrés au lieu de travail sont employés pour 28 % dans l'industrie (contre 41 % en France métropolitaine), 29 % dans la construction (contre 20 %) et 41 % dans les services (contre 37 %). Dans la région comme au niveau national, ils sont moins de 1 % dans l'agriculture.

Ces parts, appliquées à la série d'emploi intérimaire calculée par l'Insee, permettent d'estimer, moyennant quelques traitements statistiques supplémentaires, un nombre d'intérimaires pour chaque secteur d'activité. Grâce à cette méthode de réaffectation mise en place par la Direccte Nord-Pas-de-Calais, il est possible au final de distinguer, pour chaque secteur d'activité, la part de l'emploi intérimaire de la part de l'emploi hors intérim (connue par le biais des estimations de l'emploi salarié réalisées par l'Insee). Le service Études, Statistiques et Évaluation de la Direccte Paca expérimentera cette méthode d'estimation à son tour dans les prochains mois.

Les évolutions sont contrastées selon les secteurs d'activité. En Paca, les effectifs hors intérim baissent dans la construction : -0,4 % (soit -450 postes), après +0,1 % au trimestre précédent. Dans l'industrie et le tertiaire marchand, ils se stabilisent, après avoir augmenté respectivement de +0,1 % et +0,2 %. Au niveau national, hors intérim, l'emploi progresse à nouveau dans le tertiaire marchand (+0,1 %, comme au 3<sup>e</sup> trimestre), tandis que des pertes sont encore enregistrées dans l'industrie (-0,3 %, après -0,4 %) et la construction (-0,5 %, comme au 3<sup>e</sup> trimestre).

**Graphique 3 : Emploi salarié marchand par secteur d'activité, en Paca**  
(en indice base 100 au 4<sup>e</sup> trimestre 2006)



**Champ :** emploi salarié en fin de trimestre hors : agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs

**Note :** données trimestrielles, corrigées des variations saisonnières

**Source :** Insee, estimations d'emploi

Plus précisément en Paca, dans l'industrie, de nouvelles hausses d'emploi dans les sous-secteurs de la "fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac" (+0,8 %, après +0,3 % au 3<sup>e</sup> trimestre) et dans la "fabrication de matériels de transport" (+1,1 %, après +0,4 %) ont compensé les pertes enregistrées dans les autres sous-secteurs, notamment dans celui de la "fabrication d'autres produits industriels" (-0,5 %, après une stabilité). Dans le tertiaire marchand, l'emploi se redresse dans les activités immobilières (+0,2 %, après -0,1 %) et poursuit sa hausse dans le commerce (+0,4 %, après +0,1 %) et les services aux entreprises (+0,8 %, après +0,5 %). À l'inverse, il se replie dans l'hébergement et la restauration (-0,9 %, après -0,2 %), les transports et l'entreposage (-0,8 %, après une stabilité), les activités financières et d'assurance (-0,6 %, après +1,3 %) et, pour la première fois depuis la fin 2012, dans les autres activités de services (-0,2 %, après +0,1 %).

## ■ Vive hausse des contrats aidés, surtout dans le secteur non marchand

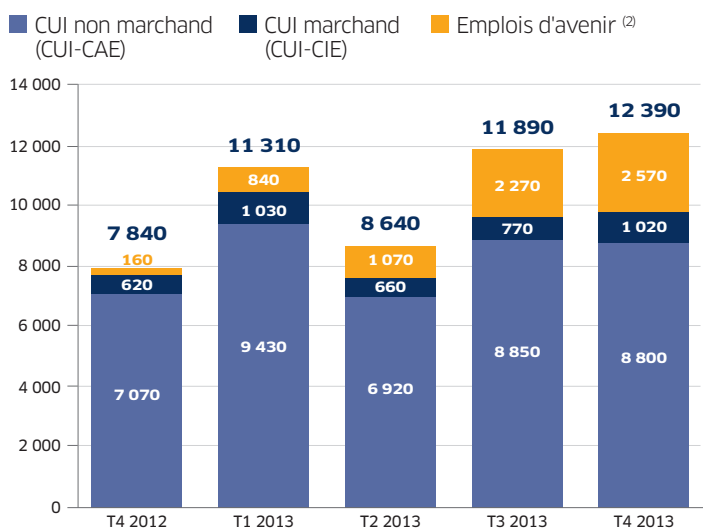
Au cours du dernier trimestre 2013, 12 390 contrats aidés sont signés ou reconduits en Paca, dont 85 % dans le secteur non marchand [Graphique 4]. Au total sur 2013, le nombre d'embauches et de reconductions en contrats aidés s'élève à 44 230, soit 10 % de plus qu'en 2012.

Fin 2013, Paca compte ainsi 26 360 bénéficiaires de contrats aidés [Tableau 2]. Ce stock progresse de 39 % par rapport à fin 2012. La hausse du nombre de bénéficiaires, progressive sur les trois premiers trimestres de l'année, est surtout concentrée sur la fin 2013.

Sur le dernier trimestre, elle est davantage marquée dans le secteur non marchand, secteur priorisé par les pouvoirs publics. En effet, dans ce secteur, le nombre de bénéficiaires de contrats aidés augmente de 3 350 fin 2013, après +490 au 3<sup>e</sup> trimestre. Cette vive hausse est imputable d'une part à la poursuite de la montée en charge du programme Emploi d'avenir (+1 480, après +1 570 au 3<sup>e</sup> trimestre) et d'autre part à un redressement des Contrats uniques d'insertion CUI-CAE (+1 870 après -1 090).

Dans le secteur marchand, le nombre de salariés en contrats aidés progresse quant à lui de 1 220 (après +540) sous l'effet, là encore, des Emplois d'avenir mais aussi des Contrats uniques d'insertion CUI-CIE (+460 après +70).

**Graphique 4 : Entrées <sup>(1)</sup> dans les principaux contrats aidés, en Paca (cumuls trimestriels)**



<sup>(1)</sup> y compris avenants de reconduction  
<sup>(2)</sup> les emplois d'avenir ont débuté en novembre 2012  
**Source :** ASP ; **Traitement :** Dares, Direccte Paca / Sese

**Tableau 2 : Évolution du nombre de bénéficiaires de contrats aidés, en Paca**

	Nombre de bénéficiaires (stock en fin de trimestre)		Variation du stock de bénéficiaires (en nombre)				
	T4 2012	T4 2013	T4 2012	T1 2013	T2 2013	T3 2013	T4 2013
<b>Secteur non marchand</b>	<b>17 080</b>	<b>22 690</b>	<b>-1 420</b>	<b>+800</b>	<b>+970</b>	<b>+490</b>	<b>+3 350</b>
<b>CUI-CAE</b>	16 920	<b>17 760</b>	-1 570	+10	+50	-1 090	<b>+1 870</b>
<b>Emplois d'avenir <sup>(1)</sup></b>	150	<b>4 930</b>	+150	+790	+920	+1 570	<b>+1 480</b>
<b>Secteur marchand</b>	<b>1 860</b>	<b>3 670</b>	<b>-500</b>	<b>-100</b>	<b>+140</b>	<b>+540</b>	<b>+1 220</b>
<b>CUI-CIE</b>	1 860	<b>2 360</b>	-500	-100	+70	+70	<b>+460</b>
<b>Emplois d'avenir <sup>(1)</sup></b>	0	<b>1 310</b>	0	0	+70	+480	<b>+760</b>
<b>Total</b>	<b>18 940</b>	<b>26 360</b>	<b>-1 920</b>	<b>+700</b>	<b>+1 110</b>	<b>+1 030</b>	<b>+4 570</b>

<sup>(1)</sup> les emplois d'avenir ont débuté en novembre 2012  
**Source :** ASP ; **Traitement :** Dares, Direccte Paca / Sese

### Fort repli des entrées en alternance

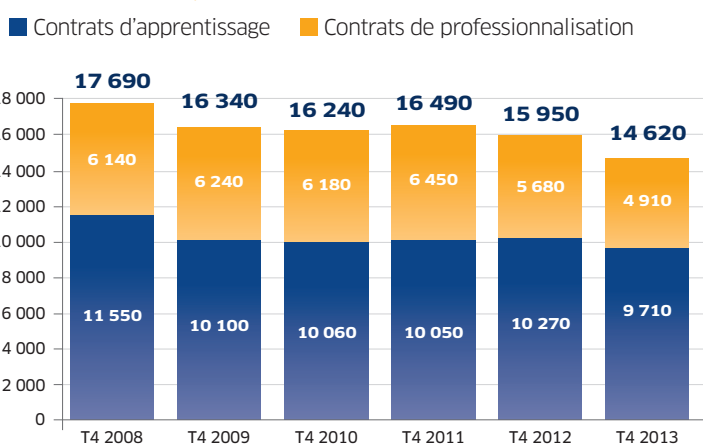
Au 4<sup>e</sup> trimestre 2013, les entrées en contrats en alternance sont en très net recul en Paca par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2012 (-8,3 % sur un an) [Graphique 5].

Dans le détail, 9 710 contrats d'apprentissage sont enregistrés fin 2013 (-5,5 % sur un an). Sur l'année 2013, le nombre de contrats (20 590) s'affaisse de 7 % par rapport à 2012. La conjoncture économique encore atone, ainsi que les annonces de réforme législative du financement de l'apprentissage, ont vraisemblablement joué sur les intentions d'embauche des entrepreneurs.

La chute des entrées en alternance au 4<sup>e</sup> trimestre 2013 est aussi imputable à l'effondrement des contrats de professionnalisation (-13,5 % sur un an). Avec 11 180 contrats enregistrés, l'année 2013 est à un niveau historiquement bas : jamais, depuis la création du contrat de professionnalisation en 2005, un si faible nombre d'entrées n'avait été constaté en Paca.

Au vu des deux premiers mois de 2014, la tendance à la baisse se confirmerait, tant pour les contrats d'apprentissage que de professionnalisation.

**Graphique 5 : Nombre d'entrées en contrats en alternance, en Paca (cumuls trimestriels)**



**Note :** les données font référence aux dates d'enregistrement des contrats  
**Source :** Dares ; **Traitement :** Direccte Paca / Sese

Rédaction achevée le 30 avril 2014.

Virginie Meyer, chef de projet.

En collaboration avec Rémi Belle,

Marie-Christine Chesneau et Virginie d'Angelo.

## Avertissement : révision des séries de taux de chômage

À partir des données du 4<sup>e</sup> trimestre 2013, publiées en avril 2014, les séries de taux de chômage sont révisées. D'une part, suite à la rénovation du questionnaire de l'enquête Emploi, le taux de chômage au niveau national baisse d'environ 0,5 point par rapport aux estimations précédentes. D'autre part, au niveau régional, la méthode d'estimation des taux de chômage localisés a été améliorée sur différents points : passage de l'emploi au lieu de travail à l'emploi au lieu de résidence, information sur les travailleurs frontaliers, etc. En Paca, ces changements situent le taux de chômage régional à un niveau inférieur de 0,6 point par rapport aux données publiées précédemment. À partir d'avril 2014, les nouvelles séries régionales publiées, rétopolées de ces deux effets, sont cohérentes sur l'ensemble de la période d'estimation.

### Pour en savoir plus

- > Dares Analyses n°29, avril 2014 : "[La conjoncture de l'emploi et du chômage au 4<sup>e</sup> trimestre 2013](#)"
- > La note de conjoncture de l'Insee, mars 2014 : "[La zone euro retrouve un peu de tonus](#)"
- > Retrouvez les séries longues des indicateurs présents dans la note de conjoncture dans le [Tableau de bord des indicateurs clés de la Direccte Paca](#)

## Taux de chômage et demande d'emploi : des concepts qui ne se recouvrent pas complètement

Les notions de taux de chômage et de demande d'emploi ne sont pas équivalentes. Mode de calcul, périodicité et populations couvertes diffèrent. Le taux de chômage est la part de chômeurs dans la population active (somme des personnes en âge de travailler en emploi et au chômage). Il est estimé tous les trimestres sur la base des déclarations de personnes interrogées lors de l'enquête Emploi de l'Insee. Le nombre de demandeurs d'emploi est quant à lui mesuré tous les mois par Pôle emploi et la Dares. D'une part, il dépend des règles de gestion administratives de Pôle emploi et peut donc évoluer si les règles changent. D'autre part, il ne se rapporte pas à l'évolution de la population active. Ainsi, lorsqu'un demandeur d'emploi retrouve un emploi, cela ne fait pas mécaniquement baisser le taux de chômage calculé par l'Insee. À cela, deux raisons :

> pour être considéré comme chômeur au sens de l'Insee, il faut remplir simultanément les trois critères du Bureau international du travail (BIT) : être sans emploi, c'est à dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. Par définition, ne sont donc pas considérés comme chômeurs les demandeurs d'emploi de catégories B et C (parce qu'ils exercent une activité réduite), de catégorie D (parce qu'ils ne sont pas disponibles pour travailler, mais en stage, en formation ou en maladie) et enfin de catégorie E (parce qu'ils sont en emploi, bénéficiaires de contrats aidés par exemple). En revanche, la plupart des demandeurs d'emploi de catégorie A (sans aucune activité) remplissent tous les critères du BIT : s'ils étaient interrogés lors de l'enquête Emploi, ils seraient considérés comme

chômeurs au sens du BIT. Toutefois, une partie ne le serait pas : c'est le cas par exemple de ceux qui se contentent de réactualiser leur inscription sur les listes de Pôle emploi, car ce simple renouvellement n'est pas considéré comme une recherche active d'emploi. L'Insee estime ainsi qu'un cinquième au moins des demandeurs d'emploi de catégorie A ne seraient pas classés comme chômeurs au sens du BIT. Inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas recensés par Pôle emploi en tant que demandeurs d'emploi, comme par exemple certains jeunes qui ne s'inscrivent pas sur les listes parce qu'ils n'ont pas droit à une indemnisation. D'après l'Insee, environ un cinquième des chômeurs au sens du BIT déclarent lors de l'enquête Emploi qu'ils ne sont pas inscrits à Pôle emploi ;

> par ailleurs, dans le cas où un demandeur d'emploi de catégorie A qui serait considéré comme un chômeur au sens du BIT retrouve un emploi, le taux de chômage peut malgré tout ne pas baisser. En effet, si, dans le même temps, le nombre de personnes en âge de travailler augmente fortement, le nombre de chômeurs peut aussi accroître et le ratio chômeurs/population active peut finalement se stabiliser, voire augmenter.

Il n'est donc pas anormal que les évolutions du taux de chômage et du nombre de demandeurs d'emploi ne se superposent pas.

### Pour en savoir plus :

- sur la statistique mensuelle de la demande d'emploi (Pôle emploi-Dares) : [www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr)
- sur le chômage BIT (Insee) : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

## Les principales politiques de l'emploi : quelques repères

### Les contrats aidés

Destinés prioritairement aux personnes les plus éloignées du marché du travail, les contrats aidés diminuent les coûts d'embauche et/ou de formation de certains salariés pour les employeurs. Aujourd'hui, il en existe deux types :

> **les Contrats uniques d'insertion (CUI) :** ces contrats de travail visent à favoriser l'insertion professionnelle des personnes sans emploi qui rencontrent des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Ils concernent notamment les demandeurs d'emploi de longue durée, de 50 ans et plus et les bénéficiaires de minimas sociaux.

Ils se déclinent en deux volets : le Contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand, et le Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand. Ce dernier secteur est privilégié par les pouvoirs publics compte tenu d'un plus fort impact de ces contrats sur le niveau d'emploi (à la hausse) et de chômage (à la baisse) que le secteur marchand, où les effets d'aubaine et de substitution sont plus marqués.

La signature d'un CUI ouvre droit, pour l'employeur, à un financement mensuel de l'État, dont le montant est fixé par arrêté du Préfet de Région. Le volume de ces contrats est déterminé semestriellement pour chaque région par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). Au second semestre 2013, la région Paca représente 8,5 % de l'enveloppe financière nationale.

Compte tenu de la persistance à la hausse de la demande d'emploi au cours du premier semestre 2013, le Ministère du travail a accru les enveloppes budgétaires afin de financer 50 000 entrées supplémentaires au niveau national en CUI-CAE au cours du second semestre. Pour Paca, cela a représenté 4 500 postes en plus. Par ailleurs, la durée de ces contrats est allongée pour tendre vers 12 mois en moyenne ;

> **les Emplois d'avenir :** ils sont une forme spécifique du Contrat unique d'insertion, destinés aux jeunes sans emploi de moins de 26 ans peu ou pas qualifiés, ou

résidant dans des zones urbaines sensibles ou de revitalisation rurale. Créés en novembre 2012, ils ont pour objectif de proposer à ces jeunes des solutions d'emploi et de leur ouvrir l'accès à une qualification pour favoriser leur insertion professionnelle. Comme pour le CUI, les employeurs du secteur non marchand (associations, collectivités, établissements publics) sont privilégiés par les orientations ministérielles.

### Les contrats en alternance

L'alternance est fondée sur l'articulation de périodes d'acquisition de savoir-faire en entreprise et de périodes de formation théorique. À quelques exceptions près, les contrats en alternance sont exclusivement signés dans le secteur marchand. Ils sont au nombre de deux :

> **les contrats d'apprentissage :** ces contrats de travail, d'une durée maximale de 3 ans, ont pour but de donner une formation générale, théorique et pratique, à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire, afin qu'ils obtiennent une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. Ils reposent sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en Centre de formation d'apprentis (CFA) et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat ;

> **les contrats de professionnalisation :** ces contrats de travail, à durée déterminée ou indéterminée, permettent aux salariés d'acquérir une qualification professionnelle reconnue par l'Etat ou la branche professionnelle, grâce à des périodes de formation théorique dispensées en centres de formation, ou par l'entreprise elle-même si elle dispose d'un service de formation. Ils s'adressent à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, aux bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'Allocation adulte handicapée (AAH), ainsi qu'aux personnes ayant bénéficié d'un Contrat unique d'insertion.

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur

23/25, rue Borde, CS 10009 - 13285 Marseille Cedex 08 - Tél. : 04 86 67 32 00

Directeur de la publication : Patrice Russac

Chef de projet : Virginie Meyer - [virginie.meyer@direccte.gouv.fr](mailto:virginie.meyer@direccte.gouv.fr)

Chef de service : Rémi Belle - [remi.belle@direccte.gouv.fr](mailto:remi.belle@direccte.gouv.fr)

Réalisation : Service Etudes, Statistiques et Evaluation

Conception : L'agence Mars

ISSN en cours - Dépôt légal : mai 2014